



AVIS D'ATTRIBUTION MAPA

Identification de l'organisme passant le marché

Commune de Saint-Bonnet de Mure
Avenue de l'Hôtel de Ville
69720 SAINT BONNET DE MURE
Tel. 04.78.40.99.58 - Fax 04.78.40.83.65
Mail : servicestechniques@saintbonnetdemure.com

Procédure de passation

Marché de travaux passé en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché

Aménagement des abords de l'hôtel de ville

Forme du marché

Marché ordinaire composé de 3 phases :

- ✚ Phase 1 : Entrée du Parc
- ✚ Phase 2 : Parvis de la Mairie et Cour des Platanes
- ✚ Phase 3 : Cour de la Ferme

Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à :

- ✚ 4 semaines pour la phase 1
- ✚ 11 semaines pour la phase 2 et démarrera sur ordre de service
- ✚ 10 semaines pour la phase 3 et démarrera sur ordre de service

Pour la **phase 1**, les travaux débuteront le 6 juillet 2017 devront impérativement être terminés au 4 août 2017

Critères d'attribution

Les critères de sélection sont les suivants :

- La valeur technique : 50%
- Le prix : 40%
- Le délai : 10%

Titulaire du marché

MOULIN TP

38 Petite rue de la Plaine - CS 13004 - 38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

Tél. : 04.74.43.69.10 ; Fax : 04.74.43.84.26

Courriel : etudes@moulin-tp.fr

SIRET N°413 838 830 00011

Pour un montant total de 249 602.92 € HT, soit 299 523.50 € TTC

DONT SOUS-TRAITANTS :

ESPACES VERTS DU SUD EST

15 avenue Benoit Frachon - 38090 VILLEFONTAINE

Tél. : 04.74.96.60.65 ; Fax : 04.74.96.60.66

SIRET N°410 825 301 00030

Pour un montant de 24 109.00 € HT

FAR

8 avenue Victor Hugo - 38130 ECHIROLLES

Tél. : 04.76.40.42.00 ; Fax : 04.76.09.40.65

SIRET N°344 558 499 00044

Pour un montant de 2 065.00 € HT

MIGMA

ZA Champgrand - 368 allée des Abricotiers - 26270 LORIOLE SUR DROME

Tél. : 04.75.61.65.25 ; Fax : 04.75.61.65.99

SIRET N°433 351 889 00012

Pour un montant de 19 266.00 € HT

Date d'attribution

6 juin 2017

Nombre d'offres reçues

3 offres dont 2 plis électroniques sur Marchés sécurisés

Délai d'introduction des recours

Un référé précontractuel pourra être exercé en application des dispositions de l'article L.551-1 du code de justice administrative contre la procédure d'attribution du contrat préalablement à sa signature. Une fois le contrat signé, un référé contractuel pourra être exercé en application de l'article L.551-13 du code de justice administrative. Les entreprises évincées pourront également contester la validité du contrat dans un délai de 2

mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE Ass, 16.07.2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545).

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Lyon - 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03 -
Téléphone : 04.78.14.10.10 ; Fax : 04.78.14.10.65

Date d'envoi du présent avis

Le mardi 13 juin 2017.